

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-008**

**Séance du 14 février 2019**

**Avis sur le plan de Gestion 2018-2027  
de la Réserve Naturelle Nationale de la vallée de Chaudefour**

Lors de sa séance du 14 février 2019, le CSRPN a donné un avis favorable au plan de gestion 2018-2027 de la RNN de la vallée de Chaudefour, à condition qu'y soient prises en compte les préconisations regroupées dans ce document et, en particulier, qu'il soit amendé des deux objectifs suivants :

- Une évaluation des pressions de pâturage des étages subalpins et montagnards (fond de vallée), puis des adaptations à ces milieux, et en particulier à l'étage subalpin.
- L'identification de parcelles supplémentaires propices à une libre évolution de la forêt autochtone (hêtraies et hêtraies-sapinières), sans aucune intervention.

Le CSRPN constate que la RNN est bien installée dans le territoire, globalement bien gérée, et que son patrimoine naturel est de mieux en mieux connu. Les enjeux identifiés pour cette RNN et les objectifs à long terme sont pertinents, et la proposition de faire de la RNN un observatoire des changements globaux est tout à fait appropriée. Toutefois, le CSRPN préconise certaines améliorations déclinées par thème dans les lignes ci-après.

### **Connaissance du patrimoine naturel**

La partie sur le diagnostic des espèces et des habitats est complète, intégrant de nombreuses données issues de divers opérateurs, sur un temps long de trois décennies voire davantage. Le travail d'étude et d'exploitation des données atteint une phase de maturité et de bonne représentativité. Les enjeux relatifs aux différents groupes taxonomiques semblent bien évalués, ainsi que les besoins de compléments d'inventaire, avec une diversification importante ces dernières années. Cela témoigne de la volonté de l'équipe gestionnaire de complétude des travaux, et de la connaissance associée, avec un suivi dans le temps. **Le CSRPN regrette qu'il ne soit pas prévu de suivi sur les mammifères, autre que les espèces (ré)-introduites, et en particulier les petits carnivores dont les populations sont en déclin dans la zone biogéographique. L'instauration d'une réserve de chasse dans la réserve est aussi une piste à explorer.**

L'objectif à long terme (n° 4), intitulé "meilleure compréhension du fonctionnement de l'étage subalpin dans son ensemble", marque un progrès dans la façon d'appréhender la biodiversité de la RNN. Sur ce point, le CSRPN fait remarquer qu'il est indispensable d'aborder clairement

la dynamique naturelle de ces milieux subalpins, sur des bases scientifiques. Dans le plan de gestion, il est écrit que ces milieux se fermentaient avec colonisation par les arbres (dont l'épicéa sur les crêtes). Il est aussi mentionné que « *de vastes travaux de déforestation ont précédé l'établissement de tous ces milieux ouverts, la végétation climacique étant ici la hêtraie sapinière, voire la sapinière* ». **Le CSRPN demande à ce que ces assertions soient corrigées pour considérer la connaissance en vigueur à l'échelle du massif : la végétation climacique de l'étage subalpin, en moyenne au-dessus de 1400 m, est constituée de landes et de pelouses.**

### **Fréquentation et aménagements**

Les gestionnaires ont réalisé un travail approprié pour gérer au mieux la fréquentation très importante de la RNN, en particulier sur les sentiers des crêtes. Pour évaluer la capacité de charge de la RNN, il est important de disposer des données de fréquentation qui est principalement due aux apports des télécabines des deux stations. **Le CSRPN sollicite donc la DREAL pour obtenir ces données auprès de la station de Super-Besse, car elles ne sont plus transmises depuis 2012.**

**Le CSRPN invite également les gestionnaires à mener une réflexion sur les impacts de la pratique du « trail » qui est de plus en plus prégnante sur la RNN, pour l'encadrer davantage, voire l'interdire comme le prévoit le règlement.**

Les barrières à neige amovibles du périmètre de la RNN étaient autorisées de 2011 à 2016, et la poursuite de leur installation conditionnée aux résultats d'une étude sur leur impact. **Le CSRPN fait remarquer que les résultats n'ont pas été présentés et que ces barrières ne devraient donc plus être installées. Le CSRPN accepte la proposition faite par la DREAL, en séance, d'une présentation des études dans le courant de l'année 2019.**

### **Gestion de l'étage subalpin**

En plus de la remarque faite ci-avant sur le fonctionnement de l'étage subalpin, l'intensité du pâturage sur ces milieux doit être plus clairement évaluée et adaptée. Il semble que l'impact du pâturage actuel soit supposé connu, mais il n'est pas évalué par de véritables mesures objectives concernant son intensité et ses effets. Par exemple, il est mentionné, à juste titre, que « *Pour les pelouses, prairies et landes subalpines en termes de biodiversité un pâturage extensif permet de maintenir des zones ouvertes favorables à certaines espèces. En revanche, il convient d'éviter un surpâturage qui favorise l'érosion des sols, le piétinement et l'installation de nouvelles espèces* ». **Le CSRPN s'interroge sur le niveau de chargement considéré comme extensif, pour ces milieux dont la période de végétation est réduite et dont la productivité annuelle nette de la zone aérienne est faible.** Ainsi, il souhaite que la remarque suivante : « *Une utilisation rationnelle des habitats en évitant l'écueil du surpâturage impose de déterminer avec précision le chargement en bétail afin de le réduire au minimum.* », extraite du plan de gestion, soit traduite en action.

**Par ailleurs, le CSRPN invite les gestionnaires à identifier clairement le fonctionnement d'un habitat, avant de mettre en place une action de gestion.** Pour les nardaies des combes à neige, le plan de gestion préconise un pâturage ovin extensif pour les maintenir dans leur état actuel et éviter la colonisation par les chamaephytes. Pourtant, ces nardaies sont une formation climacique des combes à neiges subalpines. Si leur évolution est liée à une baisse de l'enneigement et/ou à un allongement de la période de végétation, il serait vain de maintenir artificiellement ces milieux par un pâturage. Dans la même lignée, le CSRPN souhaite qu'il soit expliqué pourquoi un pâturage ovin est bénéfique pour les tourbières de pente (p161) et que "les études englobant plus de critères pour parvenir à un mode de gestion adapté à ces tourbières", présentées comme indispensables dans le diagnostic, soient effectivement mises en œuvre.

### **Gestion sylvicole et libre évolution**

Les zones forestières en libre évolution offrent un intérêt, maintenant bien connu, pour de nombreux groupes taxonomiques : bryophytes, lichens, coléoptères saproxyliques, oiseaux, chiroptères et autres mammifères,.. C'est bien rappelé dans plusieurs chapitres du plan de gestion. Il est donc indiqué clairement, dans les grands objectifs (L'OLT5) de ce plan de gestion, la volonté d'avoir une gestion forestière allant dans ce sens. Le plan de gestion mentionne l'absence d'interventions sylvicoles depuis la création de la RNN, hormis pour l'extraction d'épicéa et la sécurisation du public. Dans ses recommandations pour la préparation de ce plan de gestion, datées du 18/11/2016, le CSRPN avait demandé « d'afficher un objectif ambitieux de libre évolution de la forêt autochtone dans la réserve (hêtraies et hêtraies-sapinières) et d'étudier la possibilité de créer une réserve biologique intégrale ». Pourtant, seuls 9 ha sont en îlot de sénescence et le CSRPN regrette qu'il n'y ait rien de clairement prévu dans ce plan de gestion de 10 ans. La libre évolution n'est mentionnée (OLT6, OO6.4, opérations MS4 et IP2) que comme une "prévision" pour les forêts sectionales, à mettre dans l'aménagement forestier débutant en 2023, mais rien n'est prévu en forêt domaniale (OLT5 et CS14). Pourtant, la rédaction des aménagements forestiers doit être en cohérence avec le plan de gestion de la réserve, et non le contraire. **Le CSRPN demande donc que des zones de libre évolution soient effectivement définies au cours de ce plan de gestion, en superficie suffisante, avec une surface totale minimale fixée.**

### **La RNN comme site d'étude des changements globaux**

L'enjeu n°3, qui ouvre la perspective de faire de la RNN un lieu privilégié pour l'étude des impacts des changements globaux, est tout à fait fondé. L'ancienneté et la connaissance approfondie de la RNN lui donnent la légitimité de se positionner sur cette problématique. Au-delà des espèces et milieux patrimoniaux, la multiplicité des habitats lui permet aussi d'être un laboratoire à ciel ouvert pour tester l'impact du changement climatique sur les milieux de haute altitude et les milieux forestiers.

L'impact des changements climatiques doit être considéré, avec et sans interaction avec des facteurs anthropiques locaux (gestion sylvicole et agropastoralisme). La RNN est une

opportunité d'étudier les deux scénarios. A titre d'exemple, il est prévu un suivi quinquennal de la progression des ligneux vers l'étage subalpins (CS18), mais **le CSRPN s'interroge sur l'impact du pâturage sur ce suivi des effets climatiques**. Pour certains suivis, il sera pertinent d'interagir avec la RNN de Chastreix–Sancy. L'expertise de la réserve nécessite aussi d'être complétée par des structures de recherches, en particulier pour ce qui concerne les suivis à réaliser et les protocoles de ces suivis. Le plan de gestion prévoit bien une « *Mise en place de partenariats avec le milieu de la recherche* » (PR1) et de solliciter le Conseil scientifique des deux RNN, voire le comité consultatif, pour favoriser ce partenariat. **Le CSRPN suggère d'identifier rapidement des sources de financement ou projets (type FRB ou autre "guichet") pour construire et structurer ce partenariat.**

le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

